

N/REF : 30/12/2025 10H54 C:001873 I:17875
V/REF : 0825456885
V/Email reçu le Mardi 30/12/2025 a 10H54

IPA PARIS

**6 RUE ANDRE GIDE
92328 CHATILLON CEDEX FRANCE**

IMMEUBLE : 30 VASSELLOT
30 RUE VASSELLOT
35000 RENNES

Rennes, le

19 Janvier 2026

Référence Marché: Plomb./Electricité/Serrurerie

LOCALISATION : 30 RUE VASSELLOT - MR LEGRAND 06 15 10 64 29

MOTIF : PANNE PARTIELLE, PLUS DE COURANT SUR UNE PARTIE DE L'ÉCLAIRAGE ET DES PRISES, IMPOSSIBLE DE RÉARMER UN DISJONCTEUR DIVISIONNAIRE

VOUS POUVEZ RÉALISER LES TRAVAUX DANS LA LIMITE DE 250 € HT. AU-DELA DE CE MONTANT, UN DEVIS DOIT ETRE ENVOYÉ POUR VALIDATION.

Donneur d'ordre : _ PERMANENCE AXA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 07/01
MISE EN PLACE DE VÉHICULE ET MATÉRIELS.
RECHERCHE DE PANNE ÉLECTRIQUE.
CONSTAT : UN DISJONCTEUR 20A DÉFECTUEUX.
MISE HORS TENSION ÉLECTRIQUE.
DÉPOSE ANCIEN DISJONCTEUR 20A.
FOURNITURE ET POSE NOUVEAU DISJONCTEUR 20A.
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
FERMETURE DE TABLEAU ÉLECTRIQUE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 08/01/26 a 14H32 plateau.cth@axa-assistance.

30/12 : MSG REP
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 08/01/26 A 14:29 _ PERMANENCE AXA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL2-Rech.panne+Répar<=1h15	Lu-Ve 8h-18h	1	230,00	230,00
TOTAL H.T.					230,00
T.V.A. a 20,00%					46,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>276,00</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.